



## Séquelles chirurgicales

Par **11Milou11**, le **12/04/2021** à **20:17**

Bonjour

J'aurais besoin de savoir s'il est encore possible de réclamer une réparation financière auprès de mon chirurgien, et cela après 10 ans que l'acte chirurgical ai été commis ? Je rencontre actuellement des séquelles dues à cette intervention. On parle de 10 ans pour la prescription mais est ce possible ou pas du tout d'entamer une démarche contre lui ? merci d'avance pour votre retour, cdlt E.E

Par **amajuris**, le **13/04/2021** à **10:35**

bonjour,

même lorsqu'une opération chirurgicale est bien réalisée, il arrive qu'avec l'âge, la personne opérée se ressente de cette opération.

[article L1142-28 du code de la santé publique:](#)

[Création Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 - art. 98 \(\) JORF 5 mars 2002](#)

*Les actions tendant à mettre en cause la responsabilité des professionnels de santé ou des établissements de santé publics ou privés à l'occasion d'actes de prévention, de diagnostic ou*

de soins se **prescrivent par dix ans à compter de la consolidation du dommage.**

je vous conseille de consulter un avocat en droit de la santé.

les délais de prescription sont prévus pour être respectés.

salutations

Par **CarolineDenambride**, le **21/04/2021 à 13:22**

Bonjour,

Ce n'est pas parce que la chirurgie a 10 ans que c'est prescrit.

C'est 10 ans à compter du moment pour les séquelles liées à la chirurgies apparaissent ET SE CONSOLIDENT (ne se modifient plus).

Aussi, vous pouvez parfaitement agir à l'encontre du chirurgien si vous estimez qu'il y a faute médicale ou contre l'ONIAM en cas d'aléa thérapeutique ayant entraîné de GRAVES conséquences.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<https://denambride-avocat.com>

Par **amajuris**, le **21/04/2021 à 18:21**

Maître,

c'est bien ce qu'indique l'[article L1142-28 du code de la santé publique](#) que j'ai cité, article qui mentionne que le départ du délai de prescription de 10 ans est à compter de la date de consolidation du dommage.

salutations